



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2019

#### **1. Commission des finances et vérification financière – Normand Déragon**

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
- 1.3 Embauche de la trésorière adjointe (document remis plus tard ou avant la reprise d'un ajournement)
- 1.4 Autorisation de paiement - CORPO – 2019
- 1.5 Offre de service – Assistance technique – Tetra Tech
- 1.6 Appui – Projet Beleave Kannabis
- 1.7 Mandat pour notaire - Achat d'une partie du lot 5 602 098
- 1.8 Correspondance
  - a)

#### **2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Ève Brin**

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Autorisation de paiement – Boivin et Gauvin inc – Caméra pour SSI
- 2.3 Dépôt d'une demande d'aide financière – Caméra Barrage Ville de Bedford
- 2.4 Dénonciation de l'entente intermunicipale d'incendie – échéance 31 décembre 2019
- 2.5 Demande d'accréditation à titre de gestionnaire de formation pour officier non urbain
- 2.6 Correspondance
  - a)

#### **3. Commission de l'usine de filtration – Marie-Ève Brin**

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Correspondance
  - a)

#### **4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac**

- 4.1 Rapport du président
- 4.2 Demande d'aide financière – La Popotte de Bedford et région - Atelier santé 60 +
- 4.3 Demande d'aide financière - Journal *Le Saint-Armand*
- 4.4 Demande d'aide financière - Bourse d'étude – École Massey-Vanier
- 4.5 Demande d'aide financière – Coalition des groupes de femmes de la H-Y et B-M
- 4.6 Recommandation d'adhésion Diabète Brome-Missisquoi - Programmes d'assurances des OBNL à l'UMQ
- 4.7 Demande de gratuité - Main dans la main
- 4.8 Demande aux écoles du territoire de la Ville – Provenance des élèves
- 4.9 Motion de félicitations – Compétition patinage artistique tenue à Bedford
- 4.10 Correspondance
  - a) Remerciement Tournoi Bantam de Bedford
  - b) Remerciement Fondation Lévesque Craighead
  - c) Rapport activités mensuelles CLD 2018-11
  - d) Rapport activités mensuelles CLD 2018-12
  - e) Compte rendu Comité tourisme 2018-12-06
  - f) Compte rendu Comité culturel 2018-12-13
  - g) Horizon pour Elle – Campagne de levée de fonds
  - h) Demande de gratuité – École de danse Expression corporelle rythmée
  - i) Réseau BIBLIO de la Montérégie

## **5. Commission de l'Office Municipal d'Habitation – Chantal Fontaine**

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Correspondance
  - a)

## **6. Commission de l'enfouissement sanitaire – Mona Beaulac**

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Correspondance
  - a)

## **7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine**

- 7.1 Rapport de la présidente;
- 7.2 Deuxième projet de résolution – PPCMOI – 1 Place de l'Estrie
- 7.3 Avis de motion du Règlement 699-19-16 amendant le règlement de zonage
- 7.4 Adoption du projet de Règlement 699-19-16 amendant le règlement de zonage
- 7.5 Avis de motion du Règlement 706-19-2 amendant le règlement de PIIA
- 7.6 Adoption du projet de Règlement 706-19-2 amendant le règlement de PIIA
- 7.7 Correspondance
  - a) Rapport sur les permis de construction

## **8. Commission des travaux publics – Daniel Audette**

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Autorisation d'achat – Saleuse – Travaux publics
- 8.3 Nomination de Paul Boulay - Représentant de la Ville - SAAQ
- 8.4 Correspondance
  - a)

## **9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

### **Varia**

- Appui à la FQM dans la demande de révision des modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023
- Demande de PIIA – 104 rue Principale
- Droit de passage – La Randonnée Jimmy Pelletier
- Demande de gratuité – Échange Culturelle de Hockey Bedford Kensington
- Organisation d'un événement rassembleur – Municipalités en action

Deuxième période de questions

Levée de la séance



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi le 5 février 2019, à 19h00.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Normand Déragon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Sont absentes :

Mesdames les conseillères Marie-Pier Tougas et Chantal Fontaine

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général, et  
Gisèle Messier, adjointe au greffe

19-02-35

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour avec l'ajournement de point 1.3 – Embauche de la trésorière adjointe, laquelle séance ajournée sera tenue à l'Hôtel de Ville de Bedford le 6 février 2019 à 16h00.

ADOPTÉE

19-02-36

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

Madame Montplaisir aimerait avoir plus d'explications sur les démarches à prendre afin de procéder à la demande de révision du rôle d'évaluation foncière puisqu'elle a enclenché les démarches et dit ne pas avoir reçu les information et/ou documentation adéquates de la Ville afin de procéder à sa demande.

Madame Montplaisir a été informé qu'un suivi lui fera fait afin de répondre à ses questions une fois qu'on aura pris connaissance du dossier.

Louise Beaudoin et Louis Sergent du 60 rue Victoria Sud ont voulu verbaliser leur désaccord sur leur dossier qui est ouvert depuis 2016 et sur un avis d'infraction reçu en octobre 2018. Malgré différentes communications échangées avec l'urbanisme et inspectrice et le directeur général de la Ville, ceux-ci se disent très mécontents et contesteront le constat d'infraction.

Le maire les a informés que Madame Martel est celle ayant les compétences techniques pour la gestion de leur dossier et que les faits pertinents du dossier seront revus.

19-02-37

**Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2019**

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2019.

ADOPTÉE

- 19-02-38            **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**
- Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Bedford, conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, sont déposées.
- Lesdites déclarations seront transmises au Ministère des Affaires Municipales.
- 19-02-39            **Autorisation de paiement – Corporation de développement de Bedford et région**
- Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil autorise le paiement de la participation financière 2019 à la Corporation de développement de Bedford et région, et ce, pour un montant de 7 650,00 \$, lequel montant représente un montant de 3,00 \$ pour chaque citoyen.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 19-02-40            **Offre de service – Assistance technique - Tetra Tech Qi inc.**
- Considérant qu'une assistance technique est nécessaire pour mener à bien les différents dossiers de la Ville de Bedford ;
- Considérant que la Ville a sollicité Tetra Tech Qi inc pour une offre de services professionnels sur une base à tarif horaire pour l'année 2019.
- Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
- Que ce conseil accepte l'offre de service de Tetra Tech Qi inc. pour un montant maximum de 20 000\$ plus taxes.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 19-02-41            **Appui – Projet Beleave Kannabis**
- Considérant que Beleave Kannabis inc., a informé la Ville de leur intention de faire une demande de licence de culture, de traitement et une licence de vente à des fins médicinales et non médicinales afin de réaliser des activités avec certaines substances dérivées de la marijuana et cannabis.
- Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
- Que ce conseil appui le projet de Beleave Kannabis inc. dans la mesure que la réglementation en vigueur et le bien-être des citoyens soient respectés.
- ADOPTÉE

19-02-42

**Mandat notarié - Achat d'une partie du lot 5 602 098**

Considérant que la Ville désire faire l'acquisition d'une partie du lot 5 602 098 du cadastre de Québec puisque ce terrain se trouve en bordure du stationnement municipal de la Place de l'Estrie et sur une partie de la presqu'île Jean Dunnigan ;

Considérant que le lot 5 602 098 du cadastre de Québec est la propriété de IMMEUBLES BALEX INC ;

Considérant que la Ville doit mandater un notaire pour la préparation des documents relatifs à l'achat d'une partie dudit lot.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le directeur général et le maire à finaliser les négociations auprès du propriétaire du lot 5 602 098 du cadastre de Québec pour en faire l'achat d'une partie et à procéder à la signature de l'acte d'achat ;

Que le conseil autorise la direction générale à octroyer les mandats professionnels nécessaires pour conclure les transactions.

ADOPTÉE

19-02-43

**Autorisation de paiement – Boivin et Gauvin inc. – Caméra pour le SSI**

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise le paiement à Boivin & Gauvin inc., d'un montant de 9 721,14\$ taxes incluses, pour l'achat d'une caméra thermique à 3 boutons, 5 modes/zoom et photo/vidéo, pour utilisation par le Service Sécurité Incendie.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-02-44

**Dépôt d'une demande d'aide financière – Caméra Barrage Ville de Bedford**

Considérant que la Ville de Bedford est affectée occasionnellement par la montée des eaux de la rivière aux brochets causée par des embâcles ;

Considérant que ces embâcles occasionnels ont également un impact important sur les citoyens des autres municipalités résidents en aval lors des débâcles ;

Considérant que la mise en place d'un réseau de caméras sur tous les ponts et les barrages de la Ville permettrait d'assurer une meilleure surveillance des lieux problématiques, une intervention plus rapide visant à minimiser les dégâts, également une meilleure protection des résidents de la Ville et de ceux demeurant en aval en bordure de la rivière ;

Considérant que le ministère de la Sécurité Civile Québec a mis en place un programme visant à déployer un réseau de caméras afin de prévenir les inondations.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accepte de déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère de la Sécurité Civile afin mise en place un réseau de caméras sur tous les ponts et les barrages de la Ville.

Que ce conseil autorise Monsieur Ralph Gilman à signer et présenter ladite demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité Civile.

ADOPTÉE

19-02-45

**Dénonciation de l'entente intermunicipale d'incendie – échéance 31 décembre 2019**

Considérant que l'entente intermunicipale pour l'organisation d'un service d'incendie en commun sera échue à la fin de l'année 2019 ;

Considérant que selon les modalités de ladite entente, celle-ci doit être dénoncée neuf mois avant son échéance afin de contrer son renouvellement automatique pour une nouvelle période de trois ans ;

Considérant que la municipalité du Canton de Bedford a pris la décision de renouveler au mois la location de son ancienne caserne à la Ville de Bedford, forçant ainsi l'agrandissement de la caserne ou l'implantation d'une nouvelle caserne ;

Considérant que l'analyse technique d'un projet d'agrandissement de la caserne actuel démontre que les coûts sont équivalents ou supérieurs à la construction d'une nouvelle caserne et qu'un agrandissement nous oblige à composer avec les contraintes de la caserne actuelle ;

Considérant que les dispositions de l'entente intermunicipale n'accordent pas au conseil de la Ville de Bedford la flexibilité qu'il souhaite avoir afin de réaliser le projet de construction d'une nouvelle caserne ;

Considérant que les modalités actuelles de l'entente ne permettent pas à la Ville de Bedford de bénéficier systématiquement d'économies s'il y a ajout d'une municipalité au sein du regroupement ;

Considérant que la Ville est la seule à supporter la responsabilité et les risques liés à la main-d'œuvre pour les services offerts, dont en autres les cotisations de santé et sécurité au travail qui se reflètent sur les autres employés de la Ville.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil informe les autres municipalités signataires de l'entente intermunicipale pour l'organisation d'un service d'incendie en commun de son désir de ne pas renouveler l'entente à son échéance sous sa version actuelle ;

Que ce conseil mandate le maire et le directeur général à négocier une nouvelle entente visant, entre autres à mettre en place les dispositions nécessaires afin :

- Que le conseil de la Ville de Bedford ait la flexibilité souhaitée pour mettre en œuvre le projet de construction d'une nouvelle caserne ;
- Que le mode de répartition des coûts des services rendus, soit équitable pour tous et adapté à l'intégration d'un nouveau service de sécurité incendie le cas échéant ;
- Que le conseil de la Ville de Bedford soit à l'aise avec les nouvelles modalités de l'entente.

ADOPTÉE

19-02-46

**Demande d'accréditation à titre de gestionnaire de formation pour officier non urbain**

Considérant que la Ville de Bedford par l'intermédiaire de son Service de sécurité incendie et de Madame Lacey Gilman, est déjà gestionnaire de formation pour les

19-02-46  
(suite)

programmes suivants :

- Pompier I
- Véhicules électriques
- Désincarcération - Hors programme
- Matières dangereuses sensibilisation - HP
- Pompier II - incluant Désincarcération
- Opérateur d'autopompe
- Opérateur de véhicule d'élévation
- Matières dangereuses Opération - Hors programme

Considérant que les pompiers de la Ville des Bedford sont assujettis au programme de formation pour officier non urbain, s'ils désirent devenir officiers et que cette situation est également observée pour une bonne partie des services de sécurité incendie de la MRC Brome-Missisquoi ;

Considérant que la Ville de Bedford à titre de gestionnaire de formation souhaite élargir les programmes qu'elle offre en ajoutant la formation « officier non urbain »;

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil appui la demande de son Service de sécurité incendie afin de devenir gestionnaire de formation pour la formation « officiers non urbains ».

ADOPTÉE

19-02-47

#### **Demande d'aide financière - La Popote de la région de Bedford**

Considérant que dans la démarche régionale concertée réalisée sur le territoire de Bedford et région et que la mise à jour de la politique MADA 2019-2023 vise d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité ;

Considérant que ce projet est en lien avec l'axe loisirs, saines habitudes de vie et vie active du plan d'action concerté du territoire de Bedford et région MADA regroupant 8 municipalités ;

Considérant que dans la démarche d'amélioration de la santé et du bien-être de la MRC Brome-Missisquoi, le pôle de Bedford a priorisé d'améliorer les services de proximité pour sa population ;

Considérant que les ateliers santé incluent l'activité physique, la cuisine de mets santé et de l'information spécifique sur la nutrition et les activités physiques afin de favoriser le développement de saines habitudes de vie chez les aînés ;

Considérant que ces ateliers seront offerts dans 6 municipalités afin de faciliter l'accès aux aînés de chaque municipalité ;

Considérant que des bénévoles seront formés afin d'offrir le cours d'activité physique adapté aux aînés « Vie active » dans chacune des municipalités accueillant le projet dans ses locaux ;

Considérant que les municipalités de Saint-Ignace-de-Standbridge, Notre-Dame-de-Stanbridge, Pike River, Saint-Armand et Stanbridge East contribuent au projet en offrant gracieusement l'utilisation d'un local pour tenir les ateliers.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil appui La Popote de la région de Bedford dans son projet d'ateliers santé présenté dans le cadre du programme soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie du Ministère de la Santé et des services sociaux.

19-02-47  
(suite)

Que ce conseil accorde une aide financière maximale de 150 \$, représentant un montant de 5 \$ par aîné résidant de la Ville de Bedford qui participe aux ateliers, et ce, afin de minimiser leur coût d'inscription.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-02-48

**Demande d'aide financière – Le journal *Le Saint-Armand***

Considérant que le journal *Le Saint-Armand* se veut représentatif des 10 municipalités de l'Armandie et que parmi ses 9 administrateurs, 4 sont de Saint-Armand, 3 de Frelighsburg et 2 de Dunham ;

Considérant que pour l'année 2019, le journal nous sollicite comme partenaire par une participation financière récurrente, requise également auprès des neuf autres municipalités de l'Armandie ;

Considérant que la subvention suggérée est basée sur la population, soit d'une somme minimale de 200 \$ pour une population de moins de 1000 personnes, et de 350 \$ pour une population en sus de ce nombre.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accorde au journal *Le Saint-Armand* une contribution financière de 350 \$ à titre d'appui dans leurs démarches pour l'année 2019.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-02-49

**Demande d'aide financière – Bourse d'études – École Massey-Vanier**

Considérant que l'école Massey-Vanier continue comme à chaque année à reconnaître les accomplissements de ses élèves graduant en 2019 ;

Considérant que pour ce faire, le comité d'organisation de bourses d'études sollicite la Ville de Bedford pour une aide financière sous forme de Bourse d'étude.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde une bourse d'études d'un montant de 250 \$ à un(e) finissant(e) de l'École Massey-Vanier, Classe 2019, résidant dans la Ville de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-02-50

**Demande d'aide financière – Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi**

Considérant que dans le cadre de la Journée internationale des femmes, la Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi participe à l'organisation d'activités dans la région, soit par une soirée dessert-spectacle.



19-02-50  
(suite)

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde une aide financière à la Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi, d'un montant de 250 \$ afin de permettre de maintenir le coût d'entrée de la soirée dessert-spectacle à un prix abordable pour toutes.

Que ce conseil demande que ledit chèque au montant de 250 \$ soit émis à Avante Women's Centre de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-02-51

**Recommandation d'adhésion Diabète Brome-Missisquoi - Programmes d'assurances des OBNL à l'UMQ**

Considérant que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la Ville de Bedford, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

Considérant que l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL ;

Considérant que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise la Ville de Bedford à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que ce conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, l'OBNL suivant(s), nom, adresse, coordonnées :

Diabète-Brome-Missisquoi (DBM)  
2, rue Adhémar-Cusson, Bureau 3  
Bedford, Québec, J0J 1A0  
Robert Fontaine, président  
[dbm@bellnet.ca](mailto:dbm@bellnet.ca)

ADOPTÉE

19-02-52

**Demande de gratuité - Main dans la main**

Considérant que l'un des différents services offerts dans la Ville de Bedford et région par le Centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la main est la zoothérapie offerte à toutes les semaines pour une dizaine d'enfants suivis en pédiatrie sociale.

19-02-52  
(suite)

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil accorde au Centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la main l'utilisation de la salle des miroirs du Centre communautaire Georges-Perron pour la tenue hebdomadaire de son activité de zoothérapie, du 5 février au 16 avril 2019, et ce gratuitement.

ADOPTÉE

19-02-53

**Demande aux écoles du territoire de la Ville – Provenance des élèves**

Considérant que la Ville souhaite travailler en collaboration avec les 7 autres municipalités du pôle afin de développer des outils nécessaires pour une collaboration intermunicipale ;

Considérant que la Ville offre des activités gratuites pour les enfants dans les écoles et que l'obtention du nombre d'élèves inscrits ainsi que leur provenance est une donnée importante.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise l'envoi d'une lettre officielle en son nom aux trois établissements scolaires de son territoire soit l'école Premier-Envol, Monseigneur Desranleau et Butler, et ce, afin de connaître la provenance des enfants qui les fréquentent.

ADOPTÉE

19-02-54

**Motion de félicitations – Compétition patinage artistique tenue à Bedford**

Considérant que la finale régionale Richelieu-Yamaska de patinage artistique qui a eu lieu cette année à l'aréna de Bedford, les 26 et 27 janvier dernier ;

Considérant que ladite compétition a reçu une belle participation du public et fut un succès, et ce en partie grâce aux nombreux bénévoles du Pôle.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil offre une motion de félicitations au CPA Bedford et région, en particulier à Madame Geneviève Lafond, la présidente, ainsi qu'à l'équipe de bénévoles et commanditaires de la compétition pour leur excellent travail.

ADOPTÉE

19-02-55

**Deuxième projet de résolution d'autorisation d'un PPCMOI - Transformation d'un édifice commercial en habitation multifamiliale au 1 Place de l'Estrie**

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à transformer un édifice commercial en habitation multifamiliale de neuf logements au 1 Place de l'Estrie ;

Considérant que les plans et documents déposés concernant cette demande incluent le réaménagement complet de la façade du bâtiment assurant un meilleur impact visuel et une meilleure intégration aux bâtiments voisins ;

Considérant que plusieurs des propriétés commerciales voisines comportent des logements à l'étage ;

19-02-55  
(suite)

Considérant que l'empiétement dans la bande riveraine n'est pas augmenté et que les arbres existants sont tous conservés ;

Considérant qu'en dehors de la conservation de la végétation actuelle, le projet ne traite pas de la mise en valeur des espaces extérieurs ou de l'accroissement du couvert végétal ;

Considérant que la Ville désire réserver le stationnement municipal adjacent au projet pour les usagers des commerces et places d'affaires avoisinants ainsi que pour la clientèle récréotouristique ;

Considérant que la propriété visée comprend l'espace nécessaire pour répondre aux exigences en matière de stationnement de ce nouvel usage ;

Considérant que cette demande n'a pas pour effet de générer de nuisance ou d'impact sur le voisinage tel que bruit, circulation lourde, délinquance ou autre ;

Considérant que l'aménagement de nouveaux logements dans un secteur où il existe de nombreux commerces et services favorise les déplacements actifs des résidents;

Considérant que ce projet permet la reconversion du bâtiment à des fins commerciales ou mixtes ;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme au sujet de cette demande ;

Considérant que le conseil municipal a approuvé le premier projet de résolution 19-01-31 lors de la séance tenue le 16 mars 2019 ;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation portant sur les objets du présent projet de résolution a été tenue le 5 février 2019.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

D'accorder la demande de PPCMOI au 1 Place de l'Estrie visant à permettre la transformation d'un édifice commercial en habitation multifamiliale de neuf logements;

De permettre de déroger au règlement de zonage :

1. Par la transformation du bâtiment en habitation multifamiliale de neuf logements ;
2. Par l'aménagement d'une voie d'accès à sens unique d'une largeur de 3,07 m jusqu'à la limite de terrain.

Qu'en vertu du règlement no.723-17 sur les PPCMOI, les conditions suivantes soient remplies eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution :

1. Que l'ensemble des plans et des documents déposés fassent partie intégrante de la présente résolution ;
2. Qu'un aménagement paysager soit réalisé en façade du bâtiment, le long du mur avant ;
3. Que le couvert végétal soit maintenu à l'état naturel à l'intérieur de la bande riveraine ;
4. Que l'ensemble de tous les arbres existants à l'heure actuelle sur le terrain soient conservés ;
5. Qu'à des fins de protection contre les risques de crue connus mais non cartographiés ni règlementés qui peuvent affecter les espaces de stationnement aménagés dans la cour arrière et illustrés au plan d'implantation, un muret de protection d'une hauteur adéquate soit construit le long desdites cases de stationnement ;
6. Que l'allée de circulation à sens unique du stationnement demeure perpétuellement dans le sens proposé afin de s'intégrer au projet de réaménagement du stationnement municipal ;

19-02-55  
(suite)

7. Que les locataires de l'immeuble utilisent en tout temps le stationnement aménagé à ces fins dans les cours latérale et arrière de l'immeuble et que cette condition soit inscrite dans le bail de chaque unité de logement ;
8. Que dans l'alternative où le nombre de cases de stationnement requis par les usagers de l'immeuble est supérieur au nombre de cases aménagées sur le site, le propriétaire doit pourvoir à ces besoins à même sa propriété ;
9. Que le stationnement municipal puisse être utilisé uniquement par des visiteurs occasionnels des résidents de l'immeuble à raison d'un maximum de quatre cases non assignées ;
10. Que toute demande de construction, de réaménagement de stationnement ou d'ouvrage sur le terrain arrière doit faire l'objet d'une demande de modification du PPCMOI ;
11. Que les travaux de réfection de la façade (nouveaux revêtements extérieurs, modification de la fenestration, modification de l'entrée principale, etc.) soient réalisés et complétés conformément aux plans et documents déposés et approuvés, à l'intérieur du délai d'un an prescrit par le permis de construction et ce, même si les logements au rez-de-chaussée ne sont pas encore aménagés ;
12. Qu'une garantie financière d'une valeur de 60 000 \$ sous la forme d'un cautionnement, d'une lettre de garantie bancaire irrévocable, d'un chèque visé ou de toute autre forme jugée suffisante par la Ville soit déposée pour garantir la pleine exécution des travaux mentionnés à la condition 11 ;

ADOPTÉE

19-02-56

**Avis de motion - Projet de règlement 699-19-16 amendant le règlement de Zonage**

Le conseiller Normand Déragon donne un avis de motion qu'il proposera, l'adoption du projet de règlement 699-19-16 amendant le règlement de zonage 699-11.

ADOPTÉE

19-02-57

**Adoption du projet de Règlement 699-19-16 amendant le règlement de zonage**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil adopte le projet de règlement 699-19-16 amendant le règlement de zonage 699-11 afin de permettre la réalisation de certains ouvrages dans les secteurs de pentes fortes.

ADOPTÉE

19-02-58

**Avis de motion – Projet de règlement 706-19-2 amendant le règlement de PIIA**

La conseillère Mona Beaulac donne un avis de motion qu'il proposera l'adoption du projet de règlement 706-19-2 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12.

ADOPTÉE

19-02-59

**Adoption du projet de Règlement 706-19-2 amendant le règlement de PIIA**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le projet de règlement 706-19-2 amendant le règlement de PIIA 706-12 afin d'encadrer les ouvrages autorisés dans les secteurs de pentes fortes.

ADOPTÉE

19-02-60

**Autorisation d'achat – Saleuse – Travaux publics**

Considérant que la Ville de Bedford doit se munir d'un nouvel épandeur de sel afin de remplacer celui qu'a qui a atteint sa fin de vie utile ;

Considérant que le choix du directeur des travaux publics s'est arrêté sur un produit de la compagnie Equifab modèle NTG675 ;

Considérant que deux prix ont été demandés auprès de deux fournisseurs différents.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise l'achat d'un nouvel épandeur à sel NTG675 auprès de la compagnie Equifab au prix de 4 020 \$ plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-02-61

**Nomination de Paul Boulay – Représentant de la Ville – SAAQ**

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil nomme son directeur des travaux publics, Monsieur Paul Boulay, en tant que représentant de la Ville de Bedford auprès de la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) pour toutes demandes d'informations, renouvellement d'immatriculation et autres sujets relatifs aux véhicules étant la propriété de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

19-02-62

**Paiement des comptes mensuels**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 320 380,85 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 5 février 2019.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-02-63

**Appui à la FQM dans la demande de révision des modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023**

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;  
Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

19-02-63

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser

(suite)

les travaux de leur communauté ;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;  
Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019 ;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE

19-02-64

**Demande de PIIA – 104 rue Principale - Ajout d'une fenêtre**

Considérant les informations et les documents déposés afin de procéder à l'ajout d'une fenêtre sur le mur arrière du bâtiment ;

Considérant que malgré l'effet asymétrique produit, cette fenêtre donne sur la rivière aux Brochets et est peu visible.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

19-02-64

Que ce conseil accorde la demande de PIIA au 104 rue Principale pour l'ajout d'une

(suite) fenêtre conformément aux documents déposés.

ADOPTÉE

19-02-65 **Droit de passage – La randonnée Jimmy Pelletier**

Considérant que la Randonnée Jimmy Pelletier tiendra sa 5<sup>e</sup> édition du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2019 et que leur trajet passera la Ville de Bedford.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise à La Randonnée Jimmy Pelletier un droit de passage dans le réseau routier du territoire de la Ville de Bedford selon le tracé déposé, lors de leur 5<sup>e</sup> édition qui se tiendra du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

ADOPTÉE

19-02-66 **Demande de gratuité – Échange Hockey Bedford Kensington**

Considérant que la Ville de Bedford a été sollicitée en vue de la 51<sup>e</sup> édition de l'Échange Culturelle Bedford qui sera tenu à Bedford les 22-23-24 février 2019 ;

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise la gratuité de la salle Arlène-Murray, ainsi que la cuisine, pour les activités reliées à l'échange soit ;

Vendredi le 22 février : Souper Pot Luck  
Samedi le 23 février : Déjeuner et initiation  
Dimanche le 24 février : Banquet de fermeture

Que ce conseil autorise à l'Échange culturelle de hockey Bedford Kensington de vendre ou servir des boissons alcoolisées lors de ces événements.

Que les conseillers assistent aux événements suivants en tant que représentants de la Ville :

Vendredi le 22 février : Souper à 19h00  
Samedi le 23 février ; Cérémonies d'ouverture sur la glace 18h30  
Dimanche le 24 février : Banquet 18h00

Que la Ville de Bedford reçoive la délégation de l'Île du Prince Edward à l'aréna le dimanche après-midi pour une consommation et fraternisation.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-02-67 **Organisation d'un événement rassembleur – Municipalités en Action**

Considérant qu'une subvention est disponible pour les municipalités de 5 000 habitants et moins qui choisissent de collaborer ensemble pour réaliser des projets en saines habitudes de vie (accès aux aliments sains, aux activités physiques de loisirs, au transport actif) ;

Considérant que les municipalités du pôle de Bedford ont des caractéristiques semblables au niveau démographique et géographique ;

19-02-67 Considérant que les ressources humaines, financières et infrastructures sont limitées

(suite)

pour les petites municipalités ;

Considérant que le potentiel de participants par municipalité est limité ;

Considérant que les taux de conformité aux recommandations santé sont particulièrement préoccupants pour le pôle de Bedford ;

Considérant que les retombées individuelles et collectives d'une meilleure offre de service en saines habitudes de vie sont reconnues ;

Considérant que les municipalités du pôle de Bedford souhaitent augmenter leur offre de service pour attirer et retenir les jeunes et leurs familles dans la région ;

Considérant que la Table intersectorielle régionale de la Montérégie offre une opportunité aux petites municipalités de 5 000 habitants et moins de collaborer ensemble pour améliorer la qualité de vie des citoyens ;

Considérant que notre municipalité répond aux critères de sélection et souhaite collaborer avec les autres municipalités du pôle de Bedford ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac

Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que la Ville de Bedford à l'intention de tenir un événement rassembleur avant le 31 mai 2019 pour Municipalités en Action avec les autres municipalités du pôle de Bedford.

ADOPTÉE

19-02-68

### **Ajournement de la séance**

Considérant que le varia est toujours ouvert et que le point concernant l'embauche de la trésorière adjointe doit être traité ultérieurement.

Proposé par le conseiller Daniel Audette

Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que la séance soit ajournée à mercredi le 6 février 2019 à 16h00, à l'Hôtel de Ville de Bedford.

ADOPTÉE

---

Yves Lévesque, Maire

---

Guy Coulombe, Directeur général